



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Session ordinaire 2014-2015

TS/AF

P.V. SECS 26

Commission de la Santé, de l'Égalité des chances et des Sports

Procès-verbal de la réunion du 19 mai 2015

Ordre du jour :

Prévention en matière de toxicomanie
- Echange de vues avec des représentants de la Commission de Coordination des Services Intervenant en Toxicomanie

*

Présents : Mme Diane Adehm remplaçant Mme Sylvie Andrich-Duval, Mme Nancy Arendt, Mme Claudia Dall'Agnol, M. Georges Engel, M. Gusty Graas, M. Jean-Marie Halsdorf, Mme Cécile Hemmen, Mme Françoise Hetto-Gaasch, M. Alexander Krieps, Mme Josée Lorsché, Mme Martine Mergen, M. Edy Mertens, M. Serge Urbany

M. Xavier Poos, Ministère de la Santé

M. René Meneghetti, M. Jean-Paul Nilles, M. Jean-Nico Pierre, représentants de la Commission de Coordination des Services Intervenant en Toxicomanie

Mme Tania Sonnetti, Administration parlementaire

*

Présidence : Mme Cécile Hemmen, Présidente de la Commission

*

Prévention en matière de toxicomanie

- Echange de vues avec des représentants de la Commission de Coordination des Services Intervenant en Toxicomanie

A titre liminaire, Madame la Présidente de la commission précise qu'il a été prévu pour la présente réunion de procéder également à une présentation du plan d'action national "Stratégie et plan d'action gouvernementaux 2015–2019 en matière de lutte contre les drogues d'acquisition illicite et les addictions associées", par Madame la Ministre de la Santé lors d'une conférence de presse en date du 11 mai 2015. Or, étant donné que M. Alain

Origer, Coordinateur national « Drogues » en charge de la présentation précitée, est absent pour des raisons de santé, la présentation du plan d'action national drogue sera reportée à une réunion ultérieure de la commission. A noter que cette présentation aura lieu en vue d'un débat à la Chambre des Députés prévu au début de l'année prochaine.

D'emblée, Madame la Présidente remercie les représentants de la Commission de Coordination des Services Sociaux Intervenant en Toxicomanie (COCSIT), M. Jean-Nico Pierre, M. Jean-Paul Nilles et M. René Meneghetti d'être venus pour procéder à un échange de vues avec les membres de la commission relatif à la prévention en matière de toxicomanie.

Madame la Présidente souhaite aussi la bienvenue à Monsieur Xavier Poos, Conseiller de direction adjoint au Ministère de la Santé, observateur lors de l'élaboration du plan national drogue précitée.

*

D'emblée, le premier intervenant M. Jean-Nico Pierre remercie les membres de la commission d'avoir accepté d'accueillir le COCSIT, une plateforme mise en place il y a 12 ans et réunissant la majorité des services spécialisés en matière de prévention de la toxicomanie et de prise en charge. La plateforme se compose des représentants de la Fondation « jugend- an drogenhëllef », du Centre de Prévention des Toxicomanies, du Service IMPULS, d'Abrigado CNDS asbl (comité national de défense sociale), du Quai 57 (*arcus*) et du Centre Thérapeutique Manternach Syrdall Schloss du Centre Hospitalier Neuro-Psychiatrique.

Il est noté qu'outre le phénomène de la toxicomanie, d'autres maladies de dépendance s'accumulent de plus en plus, raison pour laquelle d'autres associations y ont été associées, comme notamment « ama.lu a.s.b.l. » (Alcool Médicaments Addiction), un site dédié à toutes celles et à tous ceux qui sont confronté(e)s à des problèmes de dépendance à l'alcool, aux médicaments et à d'autres substances addictogènes, ainsi que la « Stëmm vun der Strooss a.s.b.l. » de Schoenfels.

Ils travaillent dans trois domaines :

- conseils d'ordre psychosocial ;
- streetworker ;
- thérapie.

Le COCSIT, couvrant un large domaine, aimerait se présenter comme association faîtière nationale du travail social de la drogue. Les catégories d'âge concernées/ciblées vont de « moins de neuf mois » (fœtus dans le ventre de sa mère toxicomane) jusqu'à 65 ans.

En outre, l'intervenant salue la bonne collaboration du COCSIT avec Monsieur Alain Origer dans le cadre du plan d'action national précité.

*

Plus particulièrement concernant la fondation jugend- an drogenhëllef, l'orateur qui est directeur de cette fondation, précise que la jugend- an drogenhëllef constituée en 1984 comme a.s.b.l., fonctionne comme Fondation depuis 1998. Elle est conventionnée avec le Ministère de la Santé. Le but social de la Fondation consiste dans la mise en place de structures d'aide aux usagers de drogues, aux personnes dépendantes ainsi qu'à leurs proches. La fondation se compose de plusieurs services :

- **L'accueil en milieu ouvert** qui est offert à Luxembourg (Kontakt 28) et à Esch/Alzette (Oppen Dir) s'adressant essentiellement aux consommateurs de drogues illégales (préventions et consultation).

- **Les centres de consultation** qui offrent information, orientation et consultation à des personnes présentant un abus de drogues ou de substances psychotropes, menacées de dépendance ou dépendantes ainsi qu'à leurs proches et familles.

- **Le programme de substitution (méthadone)** qui offre une substitution généralement à la méthadone avec suivi psychosocial pour personnes dépendantes à l'héroïne. A noter que le Ministère de la Santé travaille à l'état actuel à la mise en oeuvre d'un programme de traitement assisté à la diacétylmorphine (héroïne), afin de compléter l'offre nationale de traitement de substitution existante.

- **L'aide par le logement : " les niches " - appartements supervisés**

En effet, la Fondation loue des studios ou appartements, se porte garant pour le loyer et fait une sous-location aux clients concernés. Le loyer et les frais courants sont portés par les sous-locataires. Un suivi psychosocial est garanti, défini de manière individuelle/ au cas par cas.

- **Le service de parentalité** qui offre une aide et un soutien aux femmes enceintes ou aux parents ayant connu ou connaissant des problèmes de drogues, et ceci dans le but de les aider à assumer en mieux leur rôle de parent.

- **Le service en charge des toxicomanes vieillissants**

Un congrès européen relatif au phénomène du vieillissement des toxicomanes se tiendra les 11 et 12 juin 2015 à Luxembourg.

*

Dans un second temps, M. Jean-Paul Nilles, directeur du Centre de Prévention des Toxicomanies (CePT) procède à une brève présentation de son Centre : il est rappelé que le 25 novembre 1994 a été votée une loi autorisant le gouvernement à constituer en tant qu'établissement d'utilité publique le Centre de Prévention des Toxicomanies (CePT).

Le CePT est composé de 5 collaborateurs. Le service n'a pas reçu de poste supplémentaire depuis 2013.

Une de ses missions principales est - comme son nom l'indique - la prévention. Les personnes ciblées sont avant tout le grand public, ainsi que les professionnels, les institutions publiques et les médias. Ils ne sont pas en contact direct avec les personnes à risque ou dépendantes de substances illicites. Parmi leurs offres figurent notamment l'information, la sensibilisation (générale mais également spécifique) et l'orientation. Des matériels d'information sont élaborés pour les distribuer notamment aux enseignants, aux éducateurs, ainsi qu'aux employés dans les maisons de jeunes, ou encore aux parents. Il est relevé à titre d'exemple que dans le passé, une campagne d'information et de sensibilisation relative à l'interdiction de vente d'alcool aux mineurs de moins de 16 ans a été organisée. En outre, des études et activités de recherche sont menées.

L'orateur souligne qu'il ne faut pas perdre de vue que les personnes toxicomanes ne constituent finalement qu'une petite partie de la société. Il est donc d'autant plus important de sensibiliser les personnes afin d'empêcher que davantage d'individus sombrent dans la dépendance. Ainsi, ils vont de manière ciblée à des événements (notamment des concerts, des fêtes) où il y a une forte probabilité que la consommation d'alcool et des drogues est élevée et ceci en vue de la sensibilisation du public (en particulier du jeune public).

*

Par la suite, M. René Meneghetti, chargé de Direction du Service Impuls, procède à la présentation de son service composé de 6 psychologues. Concernant la fondation de ce service, il est précisé qu'en 1996, Monsieur Romain POOS (ex-Président de Médecins Sans Frontières Luxembourg) et Madame Ginette GONIVA (ex-Premier Substitut du Procureur, Protection de la Jeunesse) ont décidé de créer un projet national pour pallier les besoins existants sur le terrain concernant la prise en charge des mineurs d'âge consommateurs de drogues et de leurs familles. Suite à une extension officielle dans leur convention en 2014, la population ciblée sont les jeunes âgés de 13 à 21 ans (auparavant la population ciblée ont été les jeunes âgés de 13 à 18 ans), consommateurs à risque, non-dépendants, qui ont attiré l'attention par un excès ou une intoxication aigüe à l'alcool. L'orateur constate que le nombre de nouvelles demandes augmente de façon sensible d'année en année. Si pour l'année 2014, on a enregistré en total 600 demandes, pour 2015, 400 demandes ont déjà été enregistrées jusqu'ici.

Une des missions centrales du Service Impuls est l'intervention précoce auprès des jeunes. Parmi ses offres figurent les consultations psychosociales et thérapeutiques, les interventions et supervisions pour les institutions, les formations ponctuelles pour équipes et institutions, les actions de sensibilisation, les prises en charge individuelle et/ou familiale ou encore l'organisation de conférences.

Il relève la mise en place du programme « CHOICE », une intervention en groupe pour jeunes interpellés par les forces de l'ordre en rapport avec leur usage de cannabis. A noter, qu'après sa participation au Programme CHOICE, le jeune recevra un certificat qui lui permettra de prouver au Parquet qu'il a saisi sa chance. S'il a été orienté en suivi individuel, la prise en charge se terminera par un rapport d'évolution envoyé au Parquet Protection de la Jeunesse.

Récemment a également été mis en place un programme pour les jeunes adultes (âgés de plus de 18 ans) en collaboration avec les parquets de Diekirch et de Luxembourg. La participation à ce programme est une alternative à une inscription dans le casier judiciaire et permet au jeune adulte de maintenir un casier vierge et d'être davantage sensibilisé au sujet. A noter qu'il s'agit d'un projet pilote.

Un autre programme est le programme « eCho » - une intervention en groupe pour adolescents¹ interpellés pour leur consommation de drogue au sein d'une institution du secteur éducatif (établissement scolaire, foyer d'accueil, internat, Maison de Jeunes, etc) -. Le but est de pouvoir proposer aux écoles, aux foyers et aux internats, une alternative au renvoi et/ou une mesure d'aide supplémentaire pour le jeune et ses parents.

Faute de moyens et d'effectifs, l'on n'a pas encore pu proposer cette offre de manière systématique et à grande échelle.

Si l'intervenant se félicite de la bonne collaboration avec les écoles participantes s'étant dotées d'une structure, il constate cependant que bon nombre d'écoles préfèrent encore toujours aborder les problèmes de manière ponctuelle, sans mise en place d'une structure ou d'un programme, et ceci par crainte d'une mauvaise renommée.

*

Par la suite, les membres de la commission parlementaire procèdent à un échange de vues, duquel il y a lieu de retenir succinctement les éléments suivants :

¹ Plus particulièrement, la population ciblée sont les adolescents de 12 à 18 ans qui se sont fait remarquer par leur consommation de substances (cannabis et/ou alcool) à l'école, dans un foyer d'accueil, internat, etc.

D'emblée, l'on tient à remercier les invités pour l'excellent travail que leurs instances réalisent quotidiennement.

Quant à la question de savoir si l'âge des jeunes consommateurs d'alcool a diminué au cours des dernières années, il est relevé qu'une telle évolution ne peut pas être confirmée, et ce alors qu'il y a même une légère tendance à l'augmentation de l'âge. En effet, l'âge de l'enfant débutant se situe en moyenne à 13 ans (un âge généralement marqué par le début de la puberté et la recherche des limites ; c'est d'ailleurs l'âge d'entrée au lycée), et la première ivresse se situe à 14 ans. Ces chiffres correspondent à peu près à ceux de nos pays voisins. Par ailleurs, le premier contact avec l'alcool se situe bien avant, notamment lors de la première communion ou encore lors de la visite dans un restaurant ensemble avec les parents. Les parents sont par conséquent aussi sollicités d'intervenir.

Des campagnes d'information relatives à la problématique d'alcool sont régulièrement organisées et des brochures sont publiées notamment par le CePT.

Par ailleurs, il est noté que parmi les jeunes enregistrés au service Impuls 75% consomment régulièrement de l'alcool.

En outre, il y a lieu de différencier entre ceux qui consomment des drogues de manière occasionnelle à quelques reprises et ceux qui la consomment de manière régulière. Il est confirmé que dans le domaine de la consommation occasionnelle, des réflexions relatives à une dépénalisation doivent être menées, alors que des peines d'emprisonnement peuvent s'avérer plus néfastes que bénéfiques.

Quant à la problématique relative aux nouvelles substances psychoactives (NPS), dites "legal highs", et notamment leur vente sur Internet, il est noté que cette problématique est certes également présente au Luxembourg, mais de manière encore dérisoire par rapport à d'autres pays, comme notamment l'Angleterre.

Dans le cadre de la prévention secondaire, et plus particulièrement concernant les personnes ayant suivi le programme CHOICE, il est relevé que 48% des jeunes ne consomment plus de drogues illicites. Concernant la consommation de drogues illicites, le taux a baissé de 25%, tandis que 12 % consomment plus et un certain pourcentage n'a pas changé son comportement de consommation. Ce programme est par conséquent à qualifier de réussite. A noter que les chiffres se couvrent à peu près avec ceux enregistrés dans les pays voisins. Par ailleurs, il est souligné que régulièrement des jeunes retournent pour apporter à leur tour de l'aide.

Dans ce cadre, est également soulevé le programme ProST (« *Programm für Selbstverantwortliches Trinken* ») du service d'IMPULS qui sera lancé en automne de cette année. Ce programme visera à augmenter la sensibilisation de la population au sujet de la consommation d'alcool chez les jeunes mineurs et à proposer une aide systématique aux jeunes qui se sont fait remarquer par une consommation excessive.

Concernant la problématique du « Komasaufen », relative à des chiffres concrets, il est répondu que l'on ne dispose pas de chiffres actuels pour l'instant au Luxembourg. Le Ministère ne peut pas non plus fournir de chiffres à cet égard. Ce manque de données et chiffres est déploré. A noter que des chiffres ne sont disponibles que de manière ponctuelle. Dans ce contexte, l'attention est cependant également tirée sur le risque que les médias peuvent créer une fausse image de la réalité.

En ce qui concerne la vente dans les stations de service d'alcool placé à côté des confiseries et notamment les différentes actions possibles, il est relevé qu'un plan d'action national alcool est en train d'être élaboré. Il est prévu qu'il sera terminé fin de l'année 2015, respectivement début de l'année prochaine. Une autre piste de réflexion à considérer dans ce cadre est la fermeture des stations de service à 22 heures, voire même la remise en question en soi de la vente d'alcool dans les stations de service ou la mise en place d'une zone spéciale pour la vente d'alcool.

Il est également donné à considérer la conception assez libérale du thème de l'alcool au Luxembourg. A titre d'exemple, il est relevé que contrairement au Luxembourg la consommation d'alcool en-dessous de 16 ans est interdite en Allemagne. Il est estimé que cette problématique relative à l'alcool devrait davantage être réglée dans une loi. Par ailleurs, il existe en Allemagne une gradation d'autorisations successives et ceci en fonction du degré respectivement de la teneur alcoolique. Il en est de même concernant le forfait illimité d'alcool dans des bars.

Concernant la position des intervenants relative à la légalisation du cannabis et le risque de minimisation consécutive et d'augmentation de consommation, il est constaté que les avis sur ce thème divergent largement pour les différents partenaires spécialisés en matière de prévention de la toxicomanie. En tout état de cause il existe un consensus sur la nécessité d'éviter des comportements de dépendance chez les jeunes. Il est donné à considérer qu'en cas de légalisation, la question de l'âge minimum légal se poserait. Par ailleurs, un éventuel risque de trafic de transit international se poserait.

A noter que plus les jeunes commencent à un âge précoce, plus ils porteront préjudice à leur propre santé.

Il est relevé qu'au Luxembourg il y a une qualité relativement bonne de cannabis qui circule. Quant au rôle à assumer par l'Etat, l'intervenant de la Jugend- an drogenhëllef estime que l'Etat devrait intervenir, réglementer et contrôler la qualité de la drogue.

Dans ce cadre, est également soulevée la mauvaise influence des médias sur la consommation contribuant à une image générale banalisant le cannabis, de nature à pouvoir créer une confusion entre l'usage thérapeutique et l'usage récréatif. On donne aux jeunes un mauvais message, leur faisant croire que consommer du cannabis est un comportement sain.

Quant aux questions relatives aux échanges d'information et les collaborations entre les différents partenaires spécialisés en matière de prévention de la toxicomanie, à l'existence d'une hiérarchie respectivement à l'existence d'une stratégie, il est relevé que dans les années 90 et même au début des années 2000, chaque association travaillait pour soi. Il n'existait aucune collaboration entre les différentes associations. Or, suite à une accumulation des problèmes à Bonnevoie, les différentes associations ont été chargées par le Ministère de la Santé et la commune concernée de coopérer et de collaborer dans le domaine de la lutte contre le problème de la drogue et ceci aussi en vue d'éviter un dédoublement des mêmes tâches. La commission de coordination a vu le jour.

Quant à des interventions ciblées de la police dans le cadre de la prévention dans les écoles, il est indiqué que ces actions devaient pouvoir être coordonnées par le COCSIT.

Par ailleurs, il est relevé que pour l'élaboration du plan social de la drogue, le COCSIT en tant qu'association faitière y a été associé. Dans ce cadre, est soulevée la nécessité de donner à cet organisme une personnalité juridique adéquate. A l'état actuel les membres du COCSIT se rencontrent tous les deux mois. Il est regretté par ailleurs qu'aucun crédit budgétaire étatique ne soit prévu pour le COCSIT.

A noter que le CePT a publié deux brochures relatives aux Services spécialisés dans le domaine des drogues et des toxicomanies au Luxembourg. A une question y relative, il est

noté que dès la publication d'une brochure, un exemplaire parvient à chaque médecin du pays. Il incombe alors au médecin de les commander en cas d'intérêt.

Il est confirmé que la vente de drogues par internet et la consommation consécutive à la maison, à l'abri du grand public, est désormais également une réalité au Luxembourg.

Au niveau de la qualité des drogues consommées au Luxembourg, il est noté que si celle du cannabis est bonne, il en est autrement pour l'héroïne. En outre, concernant le cannabis, il est constaté que cette drogue est devenue plus forte au cours des dix dernières années, raison pour laquelle les risques de future dépendance sont de plus en plus élevés. D'où effectivement une réflexion relative à une distribution / vente par une instance publique devrait être envisagée. Par ailleurs, l'orateur salue dans ce cadre la législation en matière de drogues actuellement en vigueur aux Pays-Bas.

En ce qui concerne la prescription contrôlée d'héroïne, il est renvoyé au programme de substitution de la jugend- an drogenhëllef proposant depuis 10 ans une substitution à l'héroïne par la méthadone à des clients chroniques et présentant souvent un double diagnostic. Outre la prescription et la distribution de méthadone, le programme offre une prise en charge globale au niveau médical, psychologique et social. L'on a environ 70 clients de 1113 personnes concernées, ce qui signifie qu'environ 10% des cas au Luxembourg sont pris en charge par la jugend- an drogenhëllef. Ils sont en quelque sorte en concurrence avec les médecins, qui prescrivent de la méthadone.

Il est donné à considérer que si dans la maison de substitution de la jugend- an drogenhëllef, les clients doivent prendre la méthadone à vue et bénéficient d'un accompagnement psychosocial, en cas de prescription par un médecin, une surveillance de la consommation n'est pas assurée. Il est annoncé qu'une formation pour les médecins nouveaux dans ce domaine sera prochainement organisée et ceci en collaboration avec le Ministère de la Santé. Par ailleurs, il est relevé que la distribution en soi dans la maison de substitution de la jugend- an drogenhëllef ne peut être assurée que par un infirmier et non pas par un assistant social.

En outre, un projet pilote de programme sur deux ans distribuant méthadone et héroïne (distribution de comprimés deux fois par jour, sept jours sur sept) sera prochainement lancé dans le bâtiment de la jugend- an drogenhëllef dans la rue d'Anvers. Pour commencer, 12 clients seront pris en charge. L'avantage est certainement que la jugend- an drogenhëllef connaît déjà ses clients et qu'elle entretient de bonnes relations de voisinage. Dans ce cadre, il est précisé que de nouveaux postes ont été autorisés.

Concernant la prévention secondaire dans les prisons, il est renvoyé au Programme Tox du CHNP au Centre Pénitentiaire de Luxembourg à Schrassig. A noter qu'en 2007, le « Projet » Tox s'est institutionnalisé en devenant le « Programme Tox». Ce dernier consiste en une prise en charge globale de personnes toxicodépendantes en milieu carcéral dans les deux établissements pénitentiaires de Schrassig (CPL) et de Givenich (CPG).

Par ailleurs, le Service IMPULS assure également le suivi de leurs clients pendant leur séjour en prison, ainsi qu'au moment de la mise en liberté, et les aide à réintégrer au plus vite le monde du travail. L'intervenant se félicite dans ce cadre de la bonne collaboration avec l'Action locale pour jeunes (ALJ), dont une des missions est d'organiser des stages de découverte.

Quant à un service d'urgence à contacter notamment par les médecins, il est relevé que si un tel service n'existe effectivement pas à l'état actuel, il s'agit cependant d'une piste à qualifier d'intéressante. Par ailleurs, il est toutefois toujours possible de contacter le Centre de Prévention des Toxicomanies par téléphone dans des cas d'urgence.

La commission est informée qu'une telle demande est également parvenue à l'association jugend- an drogenhëllef par les pédiatres. Dans ce contexte, une formation professionnelle

notamment sur la dramatisation et la banalisation de la consommation du cannabis sera organisée pour les pédiatres.

Quant au rôle de l'âge, il est soulevé qu'une consommation nocive d'alcool et de drogues chez les jeunes a certainement des effets néfastes sur leur santé et leur bien-être social. A noter que le cerveau n'est pas encore pleinement développé avant l'âge de 25 ans.

Au niveau de la prévention, des discussions sont actuellement en cours entre le Ministère de la Santé, le Ministère de l'Education nationale et les instances de justice notamment en vue d'une meilleure collaboration.

Concernant la demande de nouveaux postes dans ce domaine, la commission est informée que le Ministère de la Santé a reçu environ 80 demandes, demandes auxquelles le Ministère ne peut donner droit que dans une mesure très restreinte.

*

Dans son intervention finale, Madame la Présidente attire l'attention des membres de la commission sur la conférence européenne « Sucht im Alter », les 11 et 12 juin 2015 à Luxembourg, qui suite à un changement de salle se tiendra désormais au bâtiment Robert Schuman à Kirchberg (place de l'Europe ; L-2929 Luxembourg).

Luxembourg, le 7 juin 2015

Le Secrétaire-administrateur,
Tania Sonnetti

La Présidente,
Cécile Hemmen